COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022.12.219

8 rue du Père Wrésinski 3ème étage à Angoulême - Cession des locaux à la Ville d'Angoulême

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: Nombre de présents: Nombre de pouvoirs: Nombre d'excusés:

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022 Affichage : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022.12.219

		N° 2022.12.219
FONCIER	Rapporteur : Monsieur DEZIER	
8 RUE DU PERE WRESINSKI 3EME ETAGE A ANGOULEME - CESSION DES LOCAUX A LA VILLE D'ANGOULEME		

GrandAngoulême est propriétaire depuis le 30/06/2011 des locaux d'une surface de 808 m² dont 725 m² de bureaux, sis 8 rue du Père Joseph Wresinski, 3ème étage à Angoulême (immeuble en copropriété). Ces locaux ont été initialement occupés par le service mutualisé des ressources humaines ville d'Angoulême/GrandAngoulême.

Depuis le 1^{er} avril 2015, ces bureaux sont entièrement occupés par les services de la ville d'Angoulême (ressources humaines et informatique).

La ville d'Angoulême souhaite se porter acquéreur des locaux pour des questions d'optimisation patrimoniale et budgétaire.

GrandAngoulême a acquis le bien en 2011 pour un montant de 580 000 € auprès de l'Etat (soit 800 € m²).

La ville d'Angoulême verse un loyer annuel de 75 000 € depuis le 1^{er} avril 2015 et prend à sa charge les contrats d'entretien et de maintenance.

GrandAngoulême a investi 110 000 € en travaux et prend à sa charge les frais de copropriété pour 16 000 € par an.

Le schéma directeur immobilier a audité un besoin de travaux à hauteur de 281 000 €. Ont été recensés le remplacement de menuiseries extérieures et de stores extérieurs, la reprise de l'isolation des combles, la réfection des sols (linoléum), le remplacement de faux-plafonds dégradés présentant des traces d'humidité et de moisissures, le remplacement des canalisations d'eaux usées, le changement de l'ascenseur, le remplacement de convecteurs vétustes et d'appareils d'éclairage au plafond défectueux.

L'avis des Domaines, qui s'établit à 694 000 €, tient compte de ces travaux.

Le montant de la cession s'élèverait à 694 000 €.

L'immeuble étant géré par une copropriété, la cession des locaux sera présentée pour avis à l'assemblée générale de copropriété de février 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_219-DE

Vu l'avis des Domaines,

Je vous propose:

D'APPROUVER la cession des locaux sis 8 rue du Père Joseph Wresinski, 3ème étage sur la commune d'Angoulême pour une surface totale de 808 m² dont 725 m² de bureaux à la ville d'Angoulême, pour un montant total de 694 000 € (avis des domaines), les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur (notaire...), sous réserve de l'avis de l'assemblée générale de copropriété,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

DE CONSTATER la sortie de l'actif des locaux,

D'IMPUTER la recette au budget principal.

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0 Non votant: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_219-DE